

RENTREE SCOLAIRE 2020 – 2021

CONDITIONS ET PROCEDURES DE PREMIERE INSCRIPTION

1. ADMISSION EN MATERNELLE

Pour être admis en PS (petite section), MS (moyenne section) et GS (grande section), les élèves doivent avoir atteint au 31 décembre 2020 respectivement l'âge de 3 ans, 4 ans, 5 ans et avoir acquis la propreté (le port de la couche n'est pas envisageable).

2. ADMISSION DU CP A LA TERMINALE

L'admission des nouveaux élèves venant d'un établissement non homologué est soumise à la réussite à un test de niveau (du CE1 à la Terminale).

Classes	Matières au test
CE1 à 6ème	Français et mathématiques
5ème à 2nde	Français, mathématiques, sciences physiques, SVT, anglais
1ère	Français, mathématiques, SVT, Sciences physiques, anglais
Terminale	Mathématiques, Sciences physiques, SVT, SES, anglais

Attention

1. L'admission est fonction du nombre de places disponibles par niveau.
2. L'admission en 1ère ou Terminale n'est possible que pour les élèves ayant suivi un programme français ou bac international.

3. PROCEDURE D'INSCRIPTION

La validation du dossier de l'inscription d'un élève est donc conditionnée par :

Etape 1 : constitution et dépôt du dossier d'inscription

Les pièces exigées pour la constitution et l'étude du dossier scolaire de votre enfant sont les suivantes :

- Une photocopie des bulletins trimestriels ou semestriels de l'année précédente pour les élèves du secondaire et du livret scolaire pour les élèves du primaire
- Un Certificat de scolarité
- 2 photos d'identité récentes du même tirage
- Une photocopie de l'extrait ou de l'acte de Naissance
- Un Certificat médical datant de moins de trois mois et attestant que l'élève est apte à vivre en collectivité, une photocopie du carnet de santé ou de vaccination, à défaut un certificat de vaccination.
- Une délégation d'autorité parentale pour les enfants qui ne vivent pas avec les parents

Remarque :

L'élève de 1^{ère} ou terminale devra fournir une photocopie du relevé des notes des épreuves d'examen du baccalauréat (anticipées ou terminales en cas de redoublement).

ATTENTION : tout dossier incomplet et/ou mal rempli sera rejeté.

Etape 2 : paiement des frais de première inscription

Les frais de première inscription sont de 80 000F pour le primaire, et de 100 000 F pour toutes les autres classes. Ces frais ne sont pas déductibles de la scolarité et ne sont pas remboursables en cas de désistement ou d'échec aux tests.

Etape 3 : la réussite du test d'entrée pour le niveau demandé

Les élèves ne venant pas d'un établissement français ou homologué devront, en plus de la constitution du dossier, passer des tests dont les dates sont les suivantes:

Session 1 : 1^{er} et 2 juillet

Session 2 : 26 et 27 août

Le planning des tests sera disponible au secrétariat à compter du 2 mai 2020.

HORAIRE : Le secrétariat reste ouvert tous les jours : du lundi au vendredi de 08h00 à 13h00.

NB : La présence effective d'au moins un des parents ou tuteur pour le dépôt du dossier est vivement recommandée.

4. A LIRE ABSOLUMENT

La pédagogie développée par Cours Lumière fait appel aux plateformes numériques qui sont les outils que les élèves utiliseront au quotidien durant les années d'études au lycée, pour leurs études supérieures et dans leur futur emploi. Il est donc préférable qu'ils puissent bénéficier d'une connexion internet correcte (ADSL, box ou fibre) à la maison.

Dès la seconde les élèves utilisent des livres scolaires numériques. **Pour la seconde, n'achetez pas de livres papier ni de tablette informatique.** Cours Lumière propose une tablette, avec des caractéristiques et une configuration adaptées, où sont téléchargés l'ensemble des livres nécessaires à l'élève. Renseignez-vous au secrétariat.